

Championnat Régional Longue Distance PACA de Nage avec Palmes



**PAYS D'AIX
NATATION**

Dimanche 20 Mai 2018,

Lac de Peyrolles, Chemin du Plantain 13860 PEYROLLES

Madame, Monsieur,
Cher(e) Président,

Le **Dimanche 20 Mai 2018**, Le Pays d'Aix Natation et le Comité Régional Région SUD – Provence Alpes Côte-d'Azur organisent le Championnat Régional Longue Distance de Nage avec Palmes au Lac de Peyrolles en Provence.

Cette course est la sélection pour la participation au Championnat de France de Longue Distance.

DISTANCES (Voir parcours en pièce jointe)

La course peut se faire en Bi-palmes ou en Mono-palme.

6 000 m pour les Cadets, Juniors, Séniors et Masters

3 000 m pour les Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Masters

2 000 m pour les Benjamins

INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFESSM

Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire (voir en pièce jointe)

Les inscriptions se feront par e-nap et/ou en remplissant la fiche des engagements (voir en pièce jointe) et à envoyer par mail : napeyrolles@gmail.com avec les certificats médicaux et les autorisations parentales.

Cout de l'inscription, 10 euros par nageurs à l'ordre du Pays d'Aix Natation (PAN).

PROGRAMME

9h30 à 10h15 : ACCUEIL des responsables de club

- Vérification des documents si nous ne les avons pas reçus avant le Mardi 15 Mai
- Remise des dossards aux responsables et émargement de la feuille de présence

10h15 : BRIEFING

- Il se déroulera devant les pontons de mise à l'eau

10h45 : DEPART de la course

- Le départ aura lieu proche des pontons de mise à l'eau
- Un seul départ sera donné pour les 3 courses

Pour votre sécurité, soyez attentif au briefing qui sera donné avant le départ

13h15 : PROCLAMATION des résultats

- Elle aura lieu devant les pontons de mise à l'eau

CLASSEMENT

Il y aura 1 seul classement Bi-Palmes/Monopalmes

Les catégories récompensées seront :

6000m H/F : Juniors, Séniors et Masters (1-2-3-4-5)

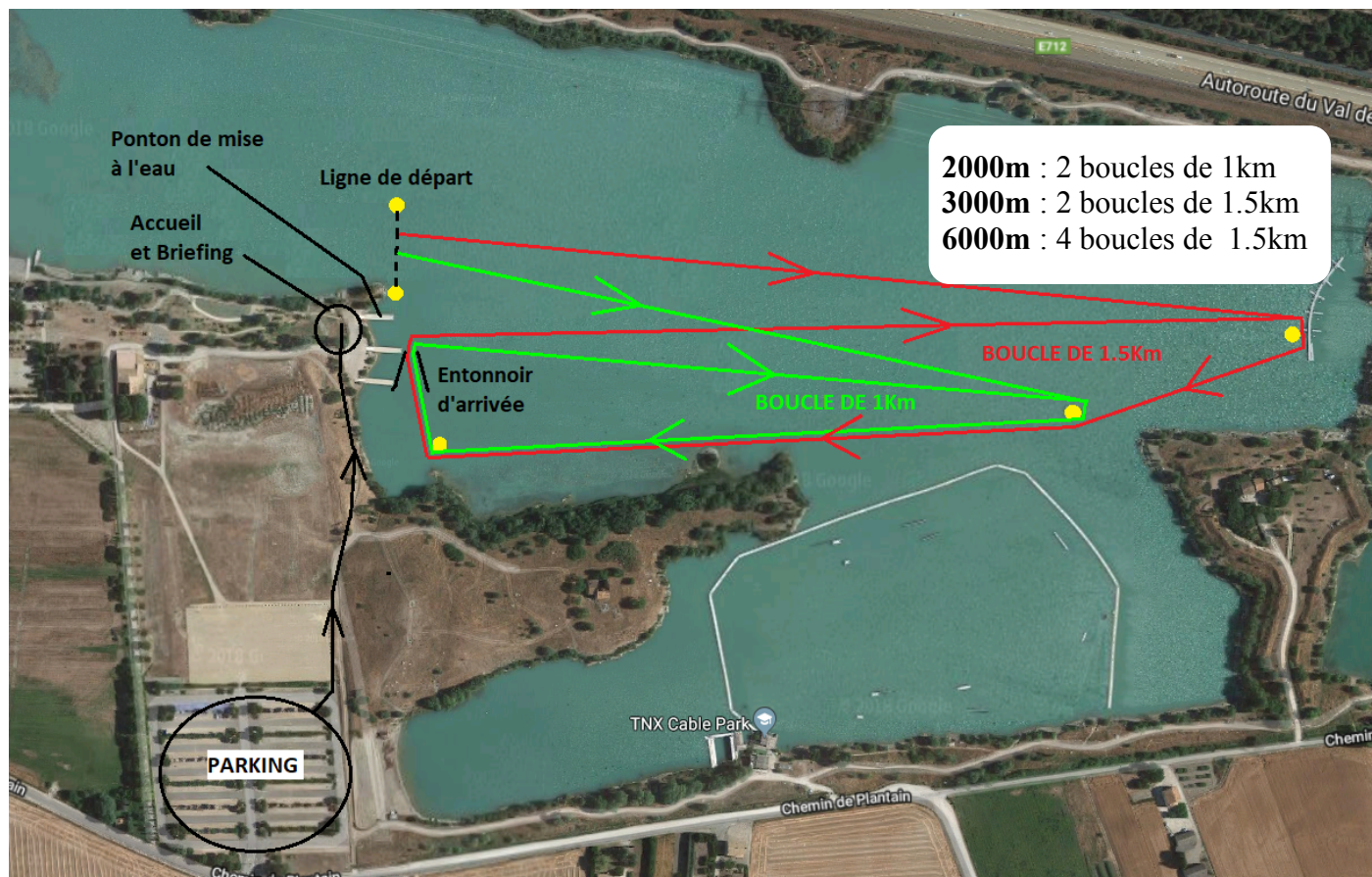
3000m H/F : Minimes, Juniors, Séniors et Masters (1-2-3-4-5)

2000m H/F : Benjamins

REGLEMENTATION

- Pays d'Aix Natation, club organisateur, n'est pas responsable des dommages causés à des tiers par les concurrents ou dont les concurrents peuvent être victime du fait de leur participation à l'épreuve.
- Une assurance complémentaire individuelle accident est vivement conseillée.
- Chaque club désignera un responsable d'équipe dont le nom devra figurer sur le tableau des engagements.
- Le jour de la compétition, ce responsable devra se présenter entre 9h30 et 10h15 au secrétariat où lui sera remis le ou les dossards correspondant à son club. Il devra émarger la feuille de présence.
- Le port de la tenue néoprène est strictement obligatoire si la température est égale ou inférieure à 16°
- Le numéro de dossard devra être bien lisible, sur le dessus du tuba.
- La durée maximale de l'épreuve est fixée à deux heures, au-delà de cette période, les arrivées ne seront plus enregistrées.
- Les équipements d'appui ne sont pas autorisés (Planches, flotteurs, hydro speed, etc...).
- Durant la course, en cas de difficultés et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche.
- Les inscriptions doivent se faire **avant le Mardi 15 Mai 2018**.
- Le club Pays d'Aix Natation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au présent règlement.
- Ce Championnat Régional vous permettra de participer au Championnat de France Longue Distance.

PARCOURS



INFORMATIONS DIVERSES

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée pour chaque nageur.

Pour plus de renseignements, napeyrolles@gmail.com ou tel 06.09.90.52.26

DROIT A L'IMAGE :

Le club organisateur pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou tout autre support de promotion ou de communication sur l'évènement.

Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisation le jour de la compétition.